



L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	05/12/2025
Date d’Affichage	05/12/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	10

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

Mme Sylvie COUPE

Mr Nicolas MARTINAIS jusqu'à 21h30

Mr Christian LAN

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Mme Laëtitia SALIOT est nommée secrétaire de séance.

N°188-2025

Avis sur les rapports d'activités annuels de SMG eau 35

Mr le Maire présente le rapport annuel de SMG eau 35 donnent une photographie de l'alimentation en eau potable du département d'Ille et Vilaine.

Il est noté les points suivants :

- La consommation d'Ille et Villaine a diminué.
- Les ressources souterraines et superficielle restent fragiles vis-à-vis des risques de la qualité de l'eau brute.
- Le rendement du réseau est de 88.48% en 2021.
- Le taux de renouvellement des réseaux progresse de 1.06%.
- Les écarts de prix de l'eau potable sont importants entre les territoires urbains et ruraux.

Il est noté que le territoire de la commune participe notamment au grenier d'eau du secteur de Fougères par ses captages et ses drains. Cette situation engendre dans le cadre de l'évolution climatique un dysfonctionnement des activités agricoles et forestière.

En effet le réseau Hydrographique ne réussira plus à maintenir l'approvisionnement nécessaire pour le développement de nos territoires. Plusieurs raisons sont citées, notamment :

- L'eau consommée sur le bassin rennais n'alimente pas nos ruisseaux
- Le relevage des tampons des regards en forêt engendre une utilisation plus importante de la ressource (les travaux ont eu lieu sans autorisation)

Dès à présent, il est urgent d'anticiper ces évolutions. Il faut prévoir des réserves d'eau ou réduire l'eau dès le mois de mai aux autres territoires car le maintien notamment de l'étiage de nos ruisseaux en dépend.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :

- **DEMANDENT** au président de la SMG eau 35 d'agir pour préserver notre territoire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier de suivre cette affaire

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

